



CapVisio

Emmanuel CLOSTRE Directeur Général

74 Bd de la prairie au Duc

44200 NANTES

FRANCE

Son Excellence António Guterres

Secrétaire général

Nations Unies

New York

NY 10017

États-Unis

Nantes, le 29 novembre 2022

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que CapVisio soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). CapVisio fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.

Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

Emmanuel CLOSTRE

Directeur Général



CapVisio
74 Bd de la prairie au Duc 44200 Nantes
RCS nantes 504 468 928 00059
APE 4651Z-N°TVA FR80504468828

SIÈGE SOCIAL
74, bd de la Prairie au Duc 44200 Nantes
Tél. 0 825 120 744
www.cap-visio.com

DIRECTION ILE DE FRANCE
19 Bis, av. Duguay Trouin 78960 Voisins le Bretonneux
contact@cap-visio.com IP-vidéo : 80.74.75.125

SAS AU CAPITAL DE 450 000 € - RCS NANTES 504 468 828 00059 - APE 4651Z -N° TVA FR 80504468828